



Football/ UFOA-B : La FTF conteste la disqualification des Eperviers U17

La Fédération togolaise de football (FTF) conteste la décision des responsables de l'UFOA de disqualifier la sélection nationale togolaise U17 qui s'était qualifiée vendredi dernier pour les demi-finales du tournoi de l'UFOA-B qui se déroule actuellement à Lomé.

Dans sa décision, l'UFOA évoque un défaut d'éligibilité d'âge de joueurs. Selon l'Institution, les Eperviers auraient en effet utilisé des joueurs épinglés par le test IRM et donc inéligibles pour la compétition.

« J'ai l'avantage de vous informer que la Commission d'organisation des compétitions des jeunes de la CAF a décidé lors de sa réunion du 09 janvier 2021 de disqualifier l'équipe togolaise de U17 et ce conformément à l'article 27.4 du règlement de la Coupe d'Afrique des Nations U17 Maroc 2021 qui dispose que si après avoir effectué le test d'éligibilité d'âge pour une équipe participante, qu'un seul joueur s'est révélé non éligible l'équipe participante sera disqualifiée » lit-on dans une correspondance adressée à la FTF par le directeur exécutif de l'UFOA, Boureima Balima.

Le document précise que les résultats des deux rencontres victorieuses du Togo face au Niger et au Bénin sont annulés.

Dans un communiqué, la FTF indique de son côté qu'elle compte interjeter appel, au-delà de la contestation de cette décision de l'UFOA. « *En attendant d'avoir la décision officielle motivée de la Commission d'organisation des compétitions U-17 de la CAF, la Fédération togolaise de football s'élève contre cette décision injustifiable et compte faire appel dès que possible* », indique le communiqué de la Fédération.

Il faut souligner que ce tournoi de l'UFOA-B est qualificatif pour la CAN U17 Maroc 2021.

A suivre...

La Rédaction